

De la Bibliothèque Publique d'Information au Réseau Carel : une décennie de mutations



Fondée il y a tout juste quatre ans, l'association Réseau Carel répond aux besoins des bibliothèques publiques en matière de contenus numériques. Cécile Denier, négociatrice de ressources électroniques au sein du Réseau et en poste à la Bibliothèque Publique d'Information (Bpi) a accepté d'en retracer les origines et d'en présenter les enjeux.

Carel signifie Coopération pour l'acquisition de ressources électroniques. Pourriez-vous nous dire, plus précisément, ce que recouvre ce réseau et quels sont ses principaux objectifs ?

Dans le cadre de ce Réseau, nous rencontrons les éditeurs et les fournisseurs de contenus numériques afin de négocier des modèles éditoriaux et tarifaires adaptés à la lecture publique. Nous mettons à disposition sur le site¹ des fiches synthétiques qui décrivent et évaluent les ressources négociées. Nous nous efforçons effectivement de communiquer au maximum auprès des collectivités territoriales de lecture publique qui adhèrent à l'association – bibliothèques municipales, bibliothèques départementales de prêt, essentiellement. L'objectif principal du Réseau est de soutenir la lecture publique dans la gestion et l'acquisition de ressources électroniques.

Dans quel contexte ce service a-t-il émergé et comment s'est-il développé jusqu'à devenir, en 2012, le Réseau Carel ?

Dans les années 2002-2005, le Carel était un service de la Bpi. A cette époque, Internet avait beau avoir le vent en poupe, les abonnements à des ressources en ligne en bibliothèque publique restaient très marginaux : 61 abonnements pour 37 bibliothèques en 2002². La Bpi, forte de ses missions de coopération issues de son statut de bibliothèque nationale, décide alors de créer le Carel afin de favoriser l'intégration des ressources numériques onéreuses dans les bibliothèques. Peu à peu, les bibliothèques « s'engagent » à ses côtés. La Bpi négocie, seule, pour l'ensemble des bibliothèques territoriales. C'est une période cruciale de sensibilisation des éditeurs à la question du numérique en bibliothèques de lecture publique car ces derniers n'ont à ce moment-là qu'une idée très floue de leurs besoins, de leurs contraintes et surtout de leurs budgets ! Les fournisseurs ont alors tendance à pro-

poser des tarifs non seulement prohibitifs mais extrêmement variables d'une bibliothèque à une autre, confondant souvent postes sur place et nombre d'accès et appliquant aux bibliothèques un modèle de type « entreprise » peu adapté.

Le Carel de « l'époque Bpi » a donc permis de donner plus de cohérence à ces pratiques, d'homogénéiser des modèles économiques et techniques très variés, et de jouer le rôle essentiel d'intermédiaire entre éditeurs et bibliothèques. S'est affichée progressivement sur le site de la Bpi, une liste de plus en plus étoffée d'éditeurs et de ressources Carel. Cependant, la question de faire évoluer le Carel vers une forme plus en prise avec ses besoins et ses missions revenait souvent. En 2012, à l'image de son « grand frère » Couperin, Carel devient alors une association, qui prend le nom de Réseau Carel. Les collectivités territoriales intéressées peuvent désormais adhérer pour 50€ par an, quelle que soit la taille de l'établissement.

Qu'apporte le Réseau par rapport au service originel ?

Le Réseau a plus de poids dans les négociations menées auprès des éditeurs. Celui-ci compte aujourd'hui 380 adhérents : cela représente ainsi une communauté d'intérêts et d'usage, constituée et formalisée, qui peut peser sur les orientations éditoriales en matière d'offres, d'ergonomie, de services et de critères budgétaires. Ce sont aussi 380 clients potentiels pour les éditeurs ! Le Réseau permet également de mieux représenter la diversité des établissements et leurs politiques numériques. La Bpi, établissement tout à fait passionnant, reste très atypique dans son fonctionnement (pas d'usagers inscrits, pas ou peu de connexions numériques à distance, pas de section jeunesse, etc). Il était donc important qu'elle ne soit pas seule à réfléchir aux contraintes et souhaits de ses collègues territoriaux.

[1] www.reseaucarel.org

[2] Danis, Sophie. « Carel, Consortium pour l'acquisition de ressources en ligne ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n°1, 2006 [consulté le 06 février 2016].
Disponible sur le Web : bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0072-012

Comment fonctionnent les négociations et l'acquisition de ressources électroniques dans le cadre de ce réseau ?

Comme toute association, le Carel dispose d'un Conseil d'administration et d'un Bureau qui se réunissent régulièrement pour discuter des questions relatives au numérique, pour organiser des journées d'échange... et bien sûr, pour examiner les nouvelles offres à intégrer (ou non) à son catalogue. Désormais, le négociateur Bpi n'est plus seul à décider : après avoir rencontré les éditeurs et commencé les négociations, il soumet aux membres du bureau les nouvelles ressources, commente les mises à jour, signale les changements de modèles économiques, les augmentations de tarifs problématiques... Des discussions s'engagent et les décisions sont prises de manière collégiale en fonction des expériences de terrain des membres présents et des intérêts des adhérents.

Des groupes de travail thématiques (livre numérique, image et son, presse, jeux vidéo) se retrouvent également pour aborder des problématiques spécifiques, élaborer des grilles d'analyse, rencontrer des fournisseurs, etc. Ils sont ouverts à tous les adhérents qui le souhaitent.

La Bpi soutient activement l'association en lui dédiant un équivalent temps plein réparti sur trois agents : le négociateur et deux personnes qui s'occupent de la vie de l'association et de l'administration du site. L'association s'exprime et affiche ses activités avant tout sur son site. Celui-ci donne des informations générales sur le réseau, la liste des collectivités adhérentes avec leurs contacts, les résultats d'enquêtes, des documents de référence comme des recommandations pour le livre numérique, etc. Il permet aussi bien sûr d'accéder aux informations sur les contenus négociés par le biais des fiches descriptives, des fiches d'évaluation et surtout des fiches tarifaires – très consultées ! - pour chacune des ressources. Seuls les adhérents peuvent accéder, grâce à leurs identifiants reçus après adhésion, à l'ensemble des informations : les fiches d'évaluation et tarifaires, par exemple, ne sont pas accessibles sur la partie publique du site.

Quels types de ressources trouve-t-on dans le catalogue du Réseau Carel ?

Le catalogue Carel comporte des ressources très diverses qui vont de l'autoformation à la presse, en passant par les livres numériques, les ressources jeunesse, la musique, le cinéma, des encyclopédies, des ressources professionnelles... Près de 80 ressources sont examinées régulièrement par le négociateur, le bureau ou les groupes thématiques. Toutes les dates de mises à jour figurent sur le site.

Au-delà des acquisitions et des négociations, quelles sont les autres actions menées par l'association ?

L'association a également pour mission d'apporter aux adhérents des conseils sur les ressources numériques, de clarifier les modèles économiques que l'on sait nombreux et complexes, de faire progresser auprès des éditeurs les modalités d'accès aux ressources, de faire évoluer les services associés (statistiques, formations, éditorialisation, import de notices...). De manière générale, elle cherche à faciliter, dans le domaine du numérique, les relations entre éditeurs et bibliothécaires et à mettre en relation les bibliothécaires entre eux. Bien plus qu'un catalogue en ligne avec des prix préférentiels, Réseau Carel se positionne donc comme un véritable réseau d'échanges en matière de ressources numériques.

Comme son homologue Couperin, le Réseau Carel effectue régulièrement des enquêtes auprès de ses membres. Qu'a donc révélé la dernière enquête réalisée ?

Un des rôles du Carel consiste en effet à effectuer des enquêtes régulières sur l'appréciation des adhérents concernant les ressources numériques recensées sur le catalogue. La dernière a eu lieu en avril-juin 2015 et a apporté des éléments significatifs³.

On note, par exemple, que 35% des bibliothèques adhérentes au Réseau sont abonnées à moins de 5 ressources numériques, les faibles budgets consacrés à ce type de documents expliquant en partie ces chiffres. Les bibliothèques pouvant se permettre plus de 20 abonnements restent très marginales – 3 parmi les 109 répondants ! L'enquête a permis également de pointer les ressources les plus utilisées parmi nos membres, de lister les points forts et les points faibles de chacune et de les répercuter sur les fiches évaluatives des ressources. Elle a également suggéré des documents ne figurant pas encore au catalogue mais qui pourraient être examinés par le négociateur.

Ce jeune réseau ne cesse donc de prendre de l'ampleur depuis 2012, tant en matière d'adhérents⁴ qu'en matière de ressources et d'actions.

Les bibliothèques territoriales ressentent le besoin de mutualiser leurs besoins et leurs forces dans ce monde complexe et mouvant. Le numérique est partout, beaucoup de nos usagers s'en sont emparés déjà depuis de nombreuses années. Les professionnels des bibliothèques sont conscients qu'ils ne doivent pas passer à côté de ces évolutions ! Le rôle de soutien et de relais du Réseau Carel est ainsi d'autant plus important.

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.reseaucarel.org/

cecile.denier@Bpi.fr

[3] La synthèse de l'enquête Réseau Carel de juin 2015 figure sur le site sous l'onglet « Documents de référence »

[4] Les membres du Réseau Carel sont diversifiés : bibliothèques municipales de toutes tailles, bibliothèques départementales de prêt, réseau de lecture publique belge... et, depuis peu, le Réseau Canopé (Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques).